



MAIRIE
DE

SAINT MARTIN L'ARS - 86350

.COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 janvier 2016

L'an deux mil seize, le 26 janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin l'Ars, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Xavier DIOT, Maire.

Présents : M. Xavier DIOT, Alison MCDONAGH, Patrick VIGNAUD, Nathalin CLEUET, François VIVION, Vincent PIERRE, Bruno BAUDOUIN, Annick BIGUET, Edmond BERNARD

Absents : Mme Aurélie Renoust, M. Vincent PIERRE

Pouvoirs : Mme Aurélie Renoust pour Mme Annick Biguet

Secrétaire de séance : M. Patrick VIGNAUD

Date de convocation : 18 janvier 2016	Nombre de conseillers municipaux : - en exercice : 10 - présents : 8 - votants : 9
Date d'affichage : 18 janvier 2016	

Le Conseil Municipal accepte le compte rendu de la réunion précédente.

Ordre du jour

1. Parc éolien des communes de Pressac et Mauprévoir : avis de la commune
2. Adhésion de la commune de L'Isle Jourdain au syndicat Energies Viennes : avis de la commune
3. Relais poste commerçant : annulation de la délibération 2015-036 et création d'un nouveau point relais
4. Travaux investissement 2016, mise aux normes des toilettes place du 1^{er} juin: étude e devis et demande de subventions
5. Travaux investissement 2016, mise aux normes des toilettes salle des associations: étude e devis et demande de subventions
6. Travaux investissement 2016, création des toilettes multiservices: étude e devis et demande de subventions
7. Travaux investissement 2016, façade de la mairie : étude des devis et demande de subventions
8. Travaux investissement 2016, installation de stores à la salle des associations : étude des devis et demande de subventions
9. Travaux investissement 2016, installation de stores à la petite salle polyvalente : étude des devis et demande de subventions
10. Travaux investissement 2016, installation de stores à la mairie : étude des devis et demande de subventions

Questions diverses

DELIBERATION 2016-01 : Parc éolien des communes de Pressac et Mauprévoir : avis de la commune de Saint Martin L'Ars

Monsieur le Maire présente le projet de parc éolien situé sur les communes de Pressac et Mauprévoir aux lieux dit la tenue de la Benetière, les Fromenteaux, tenues de la Mazière, la Font du sac à Pressac. Il est constitué de 6 éoliennes (5 sur Pressac et 1 sur Mauprévoir) d'une hauteur totale de 184m et d'une puissance globale de 20.4 MW.

Il rappelle que les communes limitrophes au périmètre des projets éoliens doivent être consultées pour avis dans le cadre de l'instruction du permis de construire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, avec

5 abstentions, 0 contre, 4 pour

- **de s'abstenir** sur l'avis consultatif pour le projet éolien des communes de Pressac et Mauprévoir.

DELIBERATION 2016-02 : Adhésion de la commune de L'Isle Jourdain au syndicat Energies Viennes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le comité du syndicat Energies Vienne du 8 décembre 2015 a donné son accord sur l'adhésion de la commune de L'Isle Jourdain au syndicat. Les communes adhérentes doivent se prononcer sur cette adhésion. L'adhésion est subordonnée à l'accord de la majorité qualifiée.

Le conseil municipal doit se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité

- **de donner un avis favorable** à l'adhésion de la commune de L'Isle Jourdain au syndicat Energies Vienne.

DELIBERATION 2016-03 : Relais poste commerçant : annulation de la délibération 2015-036 et création d'un nouveau point relais

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du conseil municipal du 2 juin 2015, le Conseil Municipal avait décidé de créer une agence postale communale en mairie suite à la fermeture du multiservices. Des complications liées à son organisation ont contribué à retarder cette échéance.

Considérant que le multiservices va ouvrir prochainement, il convient d'annuler la délibération N°2015-036 du 2 juin 2015 afin de permettre au nouveau gérant du multiservices communal d'accéder à ce service pour sa clientèle.

Par conséquent, il convient de recréer un relais poste commerçant pour le multiservices.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité

- **d'annuler** la délibération n°2015-036 du 2 juin 2015 concernant la création d'une agence postale communale
- **de créer** un relais poste commerçant au multiservices communal

DELIBERATION 2016-04 : Travaux investissement 2016 : Mise aux normes des sanitaires place du 1^{er} juin Etude de devis et demande de subventions

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le 22 octobre 2015, le Conseil Municipal avait décidé d'accepter les devis des entreprises SARL MPS (1680.00€ HT, 2016.00€ TTC) et Jean-Yves Fumeron (1408.65€ HT, 1690.38€ TTC) pour mettre aux normes de l'accessibilité PMR les toilettes publiques place du 1^{er} juin.

Afin de pouvoir financer ces travaux il est nécessaire de faire une demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux auprès des services de l'état.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **de demander** une subvention auprès des services de l'état dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

DELIBERATION 2016-05 : Travaux investissement 2016 : Mise aux normes des sanitaires de la salle des associations Etude de devis et demande de subventions

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception de plusieurs devis concernant la mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) pour les sanitaires de la salle des associations.

L'entreprise Vergnaud – Availles Limouzine – pour la fourniture et pose d'un bloc porte : 350.00€ HT soit 420.00€ TTC

L'entreprise Delhomme – St Martin L'Ars- pour la fourniture et pose de bloc porte, carrelage, faïence : 692.00€ HT soit 761.20€ TTC.

Les membres du Conseil Municipal estiment que le devis de l'entreprise Delhomme est plus complet

Monsieur le Maire précise que le siège et le lavabo actuels ne sont plus aux normes et que leurs changements s'effectueront en régie par les agents techniques communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **d'approuver** le devis de l'entreprise Delhomme pour un montant de 692.00€ HT, soit 761.20€ TTC
- **de demander** les subventions auprès des services de l'état dans le cadre de la DETR
du conseil départemental dans le cadre du PADC
de la Communauté de Communes du
Montmorillonnais dans le cadre du fond de concours aux communes
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant

DELIBERATION 2016-06 : Travaux d'investissement 2016 : création des sanitaires au multiservices Etude de devis et demande de subventions

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception de plusieurs devis concernant la création de sanitaires au multiservices.

L'entreprise Vergnaud – Availles Limouzine – pour la fourniture et pose d'un bloc porte : 1034.00€ HT soit 1240.80€ TTC

L'entreprise Delhomme – St Martin L'Ars- pour la fourniture et pose de bloc port et porte à galandage, faïence : 1818.00€ HT soit 1999.80€ TTC.

L'entreprise MPS – Usson du Poitou- pour l'électricité et l'appareil sanitaire : 1563.84€ HT soit 1876.61€ TTC

Les membres du Conseil Municipal estiment que le devis de l'entreprise Delhomme est plus complet

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **décide**, à l'unanimité :

- **d'accepter** les devis des entreprises Delhomme et MPS pour un montant total de 3381.84€ HT soit 3876.41€ TTC
- de demander les subventions auprès des services de l'Etat dans le cadre de la DETR
de la région dans le cadre du FRIL
du Conseil départemental dans le cadre du PADC
de la Communauté de Communes du
Montmorillonnais dans le cadre du fond de concours aux communes

DELIBERATION 2016-07 : Travaux d'investissement 2016 : rénovation de la façade de la mairie
Etude de devis et demande de subventions

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux qu'en date du 14 octobre 2014, par délibération n°2014-060-3, le Conseil avait décidé de retenir le devis de l'entreprise Vidoni pour un montant de 32003.40€ HT soit 38404.08€ concernant la suite de la rénovation de la façade de la mairie.

Une demande de subvention a été déposée le 20 octobre 2014 et accordée par le Conseil Départemental le 2 juillet 2015 à hauteur de 7994.00€.

Monsieur le Maire informe que l'entreprise Baillargeat – Montmorillon- a remis un devis plus intéressant: 31301.60€ HT, 37561.92€ TTC avec un échancier de travaux sur 2 ans avec finition enduit ou pierres apparentes sans modification du tarif.

M. Vivion demande si ces travaux sont urgents ; il y aurait peut-être d'autres priorités sur les bâtiments ou la voirie avant d'envisager de tels travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, avec
2 abstentions, 0 contre, 7 pour

- **d'accepter** le devis de l'entreprise Baillargeat pour un montant total de 31301.60€ HT soit 37561.92€ TTC
- **de demander** les subventions auprès des services de l'Etat dans le cadre de la DETR de la région dans le cadre du FRIL du Conseil départemental dans le cadre du PADC de la Communauté de Communes du

Montmorillonais dans le cadre du fond de concours aux communes

Installation de stores à la salle des associations :

M. Bernard et Mme Biguet rappelle qu'il avait été envisagé de faire faire les rideaux par l'atelier créatif sous couvert de l'association du comité des fêtes.

M. Cleuet rappelle qu'il faut faire attention au matériel utilisé ; celui-ci doit être homologué pour la sécurité et l'établissement recevant du public comme ce bâtiment utilisés par les associations communales.

Mme McDonagh informe qu'un devis de tissus avait été demandé mais qu'il avait été omis d'ajouter les œillets à poser faute de ne pas connaître le nombre nécessaire. Un devis peut être demandé après avoir vu avec l'atelier créatif les besoins pour cette réalisation.

Il est décidé de revoir les devis ultérieurement et de voir les possibilités avec l'atelier créatif.

DELIBERATION 2016-08 : Travaux d'investissement 2016 : installation de stores à la petite salle polyvalente et à la mairie
Etude de devis et demande de subventions

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la réception de plusieurs devis concernant l'installation de stores dans la petite salle polyvalente et à la mairie.

Concernant la petite salle polyvalente, les devis proposés sont :

L'entreprise Huguet Thibault –Poitiers- stores enrouleurs 2560.80€ soit 3072.96€ TTC

L'entreprise Monsieur store – ST Benoit- store enrouleur groupe T1 : 1478.03€ HT soit 1773.64€ TTC et stores enrouleur groupe T2 : 1850.00€ HT soit 2220.00€ TTC

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que l'échantillon proposé par l'entreprise Huguet est à l'identique des stores déjà existant dans la grande salle polyvalente.

M. Cleuet rappelle qu'il faut faire attention à l'utilisation des stores sur le long terme.

Concernant les propositions de devis pour la mairie :

L'entreprise Huguet Thibault –Poitiers- stores à bandes verticales : 394.98€ HT soit 473.98€ TTC

L'entreprise Monsieur store – ST Benoit- store à bandes verticales : 588.00€ HT soit 705.60€ TTC

Après délibération, le Conseil Municipal, **décide**, à l'unanimité :

- **d'accepter** les devis de l'entreprise Huguet Thibault pour un montant total de 2955.78€ HT soit 3546.94€ TTC

- de demander les subventions auprès du Conseil départemental dans le cadre du PADC de la Communauté de Communes du Montmorillonnais dans le cadre du fond d'aide aux communes.

Questions diverses

Eaux de Vienne

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la rencontre avec M. Cyrille Moreau concernant l'état complémentaire des travaux sur la commune de l'année 2015. Il y a eu 850m de curage de fossé (la convention comprends le curage de 500m par an), le nettoyage du bourg, la tonte des lagunes (le curage a eu lieu en 2013).

La conclusion de l'étude diagnostic de l'assainissement collectif est à l'étude avec la mise en place d'une priorisation et un chiffrage des travaux. Le compte rendu sera donné courant février. Il est possible de planifier les travaux sur 2-3 ans en abondant d'environ 50000€ par an. Des subventions pourront être demandé à l'agence de l'eau Loire Bretagne et au conseil départemental de l'ordre de 50%. Toutes les possibilités seront à envisager et à budgétiser. Certains travaux sont compris dans le transfert de compétences au syndicat Eaux de Vienne.

Salle Polyvalente

La façade arrière de la salle polyvalente va se refaire par l'entreprise Jean Yves Fumeron mais le tuyau de gaz est mal placé. Il est donc nécessaire de de modifier son emplacement. Un devis sera demandé à l'entreprise MPS.

Restaurant

Lors des pluies de cet hiver, les restaurateurs ont constaté des problèmes d'infiltration. L'entreprise Jean Yves Fumeron est venue faire une réparation provisoire. Un devis doit être demandé à l'entreprise Nicolas Brie, couvreur, pour revoir les points d'étanchéité en zinc.

Passage d'eau Etang de Razay

La commission voirie s'est déplacée pour identifier les travaux au niveau du passage d'eau. La voûte de l'ouvrage d'art présente des signes de faiblesse. Des travaux sont donc à prévoir.

Conseil communautaire

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que l'élection du 1^{er} vice-président de la Communauté de Communes du Montmorillonnais de ce jour a été annulée. Par ailleurs, 7 communes du Chauvinois veulent entrer dans la communauté de communes avec le lussacois ce qui constituerait une communauté de communes à 55 communes.

Délégués gestion milieux aquatiques au syndicat de rivière Clain Sud

Les représentants à la communauté de communes pour la commune de Saint Martin L'Ars au syndicat du Clain sud concernant la gestion des milieux aquatiques sont :

Edmond Bernard, titulaire

Vincent Pierre, suppléant

Réunion avec les conseillers départementaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le 18 janvier, le Président du Conseil départemental ainsi que M. Geoffroy et Mme Noirault ont organisé une réunion afin d'exposer le nouveau plan d'aide du département aux communes.

La Commune de Saint Martin L'Ars devrait disposer d'une enveloppe annuelle destinée aux travaux d'investissement. L'aide est cependant plafonnée à 80% du montant hors taxe. Un accord des services du Conseil départemental devrait intervenir dans les 2 mois après le dépôt du dossier. Il est à signaler que le matériel roulant (tondeuse, tracteur, etc...) peut bénéficier de cette aide.

Grange du Paradis

M. Bernard demande si les graviers composant le sol de la grange ne pourraient pas être changés.
Ils sont trop poussiéreux.
Un apport de nouveaux graviers, plus propres, est envisagé

Fin de la réunion 22h45